

maintes et maintes fois. Le public veut la tempérance, et il la veut si clairement que le gouvernement le sait à n'en pas douter; dans une circonstance solennelle il s'est proclamé, par la bouche de son Premier ministre, un "gouvernement de tempérance," et depuis dix ans son attention va à favoriser le mouvement de la tempérance — avec diplomatie, cela va de soi — jusqu'à s'attirer la haine des hôteliers. Que les temps sont changés!

Une des conséquences immédiates et logiques de la transformation de l'opinion publique a été, on le conçoit, la lutte contre la buvette. Pour beaucoup même les efforts vers la tempérance se concrétisent dans la lutte contre la buvette; et l'on s'est mis sans tarder à diminuer ou à supprimer les licences, dans toutes les parties de la Province. Depuis 1906 il y a eu marche sensible et constante vers la suppression des licences ou leur réduction à un chiffre normal. 3,145 licences en 1905 2651 en 1911, et 2267 en 1914, soit une diminution de 878 en 9 ans, alors que la population augmentait, c'est déjà quelque chose. Ces chiffres sont plus éloquentes encore, si l'on tient compte que le nombre des licences suivit une marche ascendante jusqu'à l'inauguration de la croisade en 1906. En effet, de 1900 à 1905, en cinq ans, elles avaient été portées de 2763 à 3145, soit une augmentation de 382. Il n'y avait pas de raison pour que cette marche s'arrêtât, et l'on peut affirmer que sans la lutte entreprise en 1906, le nombre des licences, de 2763 qu'il était en 1900, et de 3145 en 1905, aurait atteint en 1915 le chiffre énorme de 4000, alors qu'il n'est que de 2267, en sorte que ce n'est pas 878, mais bien 1700 LICENCES que la croisade de tempérance a fait supprimer. Par ailleurs, le nombre des hôtels de tempérance